

**Une séance du Conseil Communautaire se tiendra le :**

**Jeudi 18 Décembre 2008 à 18h  
A la C.C.P.L. (ZI du Monge)**

**Ordre du jour**

- 1° Administration générale – Modification de l'article 4 des statuts communautaires – Transfert de la compétence « Petite Enfance »
- 2° Enfance / Jeunesse – Convention avec la Commune d'ADE pour l'utilisation du terrain multisports
- 3° Enfance / Jeunesse – Tarifs de cantine 2009
- 4° Enfance / Jeunesse – Avenant à la convention pour la location de la cuisine de Sarsan – Fixation du tarif journalier – Année 2009
- 5° Personnel – Remboursement des frais de déplacement
- 6° Enfance / Jeunesse – Création d'un accueil de loisirs maternel le mercredi
- 7° Petite Enfance – Création d'un Pôle enfance – Acquisitions foncières – Demande de subventions au titre de la DDR exercice 2008
- 8° Personnel – Tableau théorique des effectifs 2008 – Modification
- 9° Personnel – Création d'un emploi d'adjoint technique en contrat occasionnel pour la collecte des cartons
- 10° Finances – Ouverture de crédits pour l'acquisition des bennes de la déchetterie
- 11° Finances – Avance sur versement – OGEC LOURDES – Année 2009
- 12° Enfance / Jeunesse – Contrat Enfance / Jeunesse (CEJ) – Signature
- 13° Finances – Dotation de Solidarité Communautaire 2008 – Définition du montant annuel et répartition entre communes membres
- 14° Elimination des déchets ménagers et assimilés – Lot B et C – Contrats de déchetterie et contrat de collecte du verre en apport volontaire- Demande d'ISS ENVIRONNEMENT de mettre fin aux deux marchés de collecte des lots B et C.
- 15° Elimination des déchets ménagers et assimilés – Lot B et C – Contrats de déchetterie et contrat de collecte du verre en apport volontaire – Avenants aux contrats avec la Société VEOLIA PROPLETE pour prolongation de délais
- 16° Elimination des déchets ménagers et assimilés – déchetterie – Contrats de traitement
- 17° Personnel – Mise à disposition
- 18° Elimination des déchets ménagers et assimilés – Contrat de collecte des déchets ménagers (Lot A) – Avenant n°1 : Modification du lieu de déchargement des emballages et des journaux magazines
- 19° Elimination des déchets ménagers et assimilés – Mise en régie d'une partie du service
- 20° Elimination des déchets ménagers et assimilés – Convention de prestation de service de conditionnement avec la société SOPAVE – Récupération après usage des sacs et films en vue de leur recyclage en sacs neufs
- 21° Finances – Indemnités de sinistres